



info MAIRES

Association des Maires du Finistère

Votre Contact :

Association des Maires du Finistère
1, rue Parmentier - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr
www.amf29.asso.fr
En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 7 juillet dernier :

Août

Le 25, rencontre entre les Présidents et directrices du Comité départemental du Tourisme et de l'AMF 29 - Quimper

Le 27, participation du Président et de la directrice à la réunion d'information sur la grippe AH1N1 organisée par la Préfecture à Quimper

Le 28, réunion de Conseil d'Administration de l'AMF 29 - Châteaulin

Septembre

Le 4, présence du président à la réunion sur la grippe AH1N1 en Préfecture du Finistère

Le 4, participation de Monsieur QUEFFELEC, à l'Assemblée Générale de l'ADIL 29 - Landemeau

Le 8, participation de l'association des maires du Finistère à la réunion organisée par Monsieur le Préfet sur la notion de «hameau» dans la loi littoral - Quimper

Le 10, rencontre entre la directrice et Monsieur CROGUENNEC, directeur Adjoint DDEA 29, sur l'ingénierie publique - Brest

Le 11, participation du Président JONCOUR et de la directrice à un déjeuner de travail en Préfecture du Finistère - Quimper

Les 15 et 16, présence de la directrice à la réunion trimestrielle des directeurs du réseau AMF - Paris

Le 23, rencontre entre Madame LANNUZEL et Monsieur CADIOU, Chef de service DDEA 29, afin de préparer la réunion sur l'ingénierie publique.

Le 29, rencontre entre le Président et le directeur territorial d'ERDF sur la distribution d'électricité - Brest

Le 30, participation de Madame LAZARD et Madame LANNUZEL au groupe de travail inter-institutionnel jeunesse du CG 29 - Quimper

Octobre

Le 2, Assemblée Générale de l'AMF 29 et débat sur projet de loi de la réforme territoriale - Châteaulin

Le 6, réunion avec le représentant de France Télé Numérique - Brest

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

Le mot du Président

Passage à la télévision tout numérique en Bretagne : le compte à rebours est lancé !

Vous avez peut-être déjà repéré sur vos écrans les silhouettes très cathodiques des petits bonhommes rouge et bleu illustrant la campagne lancée récemment par France Télé Numérique ? Le passage à la télévision numérique terrestre se fera progressivement en France, région par région de 2009 à 2011... la date de **basculement pour la Bretagne est d'ores et déjà officielle : le 8 juin 2010 !**

De l'importance du rôle des collectivités locales dans ce projet

Ainsi donc, la télé du futur c'est quasiment pour demain. Petite révolution car tous les administrés des 283 communes finistériennes, recevant la télévision par antennes râteau ou intérieure, seront concernés.

Il leur faudra dans la majeure partie des cas simplement rechercher les nouveaux canaux des chaînes (74,2 % des foyers finistériens possèdent déjà au moins un accès à la télé numérique). Pour d'autres, équipés de postes moins récents sans TNT intégré, un adaptateur sera indispensable. Bon à savoir : les postes fabriqués avant 1981 ne seront pas adaptables.

Si en soit, l'arrêt des émetteurs analogiques actuels est aussi simple que d'activer un simple interrupteur, derrière se profile une anticipation d'envergure pour assurer la continuité effective des services de télévision. Pour la grande majorité des finistériens, le passage est pressenti sans difficulté ni assistance, mais certains habitants, âgés, handicapés ou plus fragiles, auront inévitablement besoin d'appui technique voire d'aides financières.

C'est dire que les élus locaux, avec les CCASS et les associations à leurs côtés, joueront un rôle central dans l'information des populations concernées !

France Télé Numérique à l'écoute des élus

Organisme public créé pour mener à bien ce basculement, France Télé Numérique sera l'interlocuteur officiel des collectivités loca-



les pour les aider à répondre aux questions de leurs administrés. Au-delà des diverses campagnes départementales prévues (presse, TV régionale, radios locales...), des points d'information fixes seront proposés dans les lieux de passages ainsi que des points mobiles de proximité. A noter qu'un site internet (www.tousaunumerique.fr) et un centre d'appel (0970 818 818) participent déjà au dispositif.

De son côté, l'AMF 29 vient de rencontrer le délégué régional chargé de ce dossier. Au regard de l'anticipation nécessaire pour éviter tout écran noir le 8 juin prochain, l'association assurera bien sûr son rôle de relais. Cette information, publique et non commerciale, commence par ce numéro : vous y trouverez une plaquette «l'essentiel à savoir sur le passage du tout numérique».

Très cordialement,
Jean René JONCOUR

Responsabilités,
Personnel,
Patrimoine...

Groupama Loire Bretagne vous assure
toutes les réponses.

www.groupama.fr



La vie de l'association

Clin d'œil

Plouezoc'h ou la Vraie Vie



Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ? C'est un peu la philosophie qui ressort de la rencontre avec Yves Moisan, maire de Plouezoc'h.

«Faire simple» n'est évidemment pas synonyme d'inactivité, bien au contraire : la feuille de route de l'équipe

communale est ici bien claire avec une ambition forte, conserver «une vraie vie» sur ce territoire du Pays de Morlaix, avec selon l'expression de son 1^{er} magistrat «de vraies gens». Comprenez là : maintenir un lien social avec une population représentant tous les âges et toutes les composantes de notre société.

Plouezoc'h, jolie commune littorale au patrimoine riche (Château du Taureau, cairn de Barnenez...), de plus située à deux pas de Morlaix, pourrait très bien se développer autour d'une frange de population recherchant le calme et la mer. Avec le risque au final d'une pression foncière telle, que la mixité sociale perdrait de ses couleurs.

Conserver les pigments de la «vraie vie» se décline ici par des actions ciblées : un lotissement communal en centre bourg adapté aux anciens, une volonté affichée de conserver le bureau de poste ou encore de soutenir la demande d'ouverture de classes supplémentaires. Toutes ces déclinaisons, multiples et variées, ne peuvent être listées en quelques lignes, citons juste trois illustrations au passage : l'accès des primo accédants aux parcelles communales par un prix du mètre carré abordable, l'organisation de réunions de quartiers, le lancement tout récent d'un conseil municipal jeunes.

Vous l'aurez compris, si la trame s'affiche simple, l'équipe communale est très active et chaque compétence se trouve mise à contribution avec une originalité : cinq adjoints au maire et cinq conseillers délégués sur une équipe de dix-neuf élus ! Une mutualisation d'équipe voulue par le maire qui estime que, paradoxalement, plus la commune est petite, plus les compétences pluridisciplinaires des élus doivent être au rendez-vous, dans un contexte de complication législative et de désengagement de l'Etat (arrêti ici très regretté des activités d'assistance et de conseil conduites par la DDEA/cadre concurrentiel).

Tout ceci est dit avec beaucoup de bonne humeur et de recul pour solutionner les problèmes rencontrés, le 1^{er} magistrat de Plouezoc'h le dit avec humilité : un maire n'est «que de passage» et c'est bien à sa commune dans vingt ans qu'il se doit de penser.

Les infos en bref

Temps forts : rencontres et débats à l'Assemblée générale annuelle de l'AMF 29



Accueil des élus

Autour du thème de la **réforme des collectivités locales**, les élus locaux finistériens se sont retrouvés salle Agora à Châteaulin le 2 octobre dernier. Devant une salle comble, Dominique Brachet, directrice de la mission Intercommunalité à l'Association des Maires de France, est venue présenter les principales orientations «à ce jour» du projet de réforme.

Très attentifs, les maires et présidents d'EPCI, ont suivi cette présentation détaillée : Elections des conseillers communaux et communautaires, fixation par la loi du nombre de sièges, métropoles et communes nouvelles, compétences des collectivités territoriales et financements croisés, achèvement et rationalisation de la carte intercommunale, recomposition de la CDCI et renforcement de l'intercommunalité, transfert du pouvoir de police réglementaire du maire, régularisation des mises à disposition de personnels et mutualisation des biens, mutualisation de la DGF et de la fiscalité... Cette dernière mouture du projet de réforme a donné lieu à des échanges d'élus plutôt empreints d'inquiétude, toute taille de communes confondues.



Une salle comble pour débattre du projet de réforme territoriale



Intervention de Mme BRACHET, Directrice de la Mission intercommunalité à l'AMF Paris

Les interrogations se sont aussi portées sur le projet de loi de finances pour 2010 et la suppression de la taxe professionnelle sur les investissements productifs.

Après une intervention du président du Conseil Général suivi d'un discours de clôture par le préfet du département, les échanges se sont poursuivis autour d'un cocktail dans la bonne humeur... même s'il revenait dans les propos, la crainte partagée d'un manque de lisibilité dans l'établissement des prochains budgets locaux.



Tribune officielle

C'est à venir

Les 17, 18 et 19 novembre : 92^{ème} Congrès des Maires de France à Paris Expo sur le thème central de «Entre crise et réformes : le Maire force de proximité»

Les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010 : 4^{ème} Carrefour des Communes et Communautés du Finistère au Quartz -Congrès à Brest

La Préfecture et les services de l'État vous informent

Relance : une campagne près de chez vous

Lancée le 4 décembre 2008 par le Président de la République, la relance s'appuie sur plus de 1 000 projets d'investissement répartis sur l'ensemble du territoire national. Autant d'opérations qui sont génératrices d'emplois et qui créent les conditions d'une reprise économique rapide et durable. Durant l'été, le nombre de projets pilotés par l'Etat s'est considérablement amplifié. En donnant un véritable coup d'accélérateur à l'investissement, le plan de relance permet de lutter immédiatement contre la crise, de donner du travail aux Français en augmentant les carnets de commande des entreprises et de créer de l'emploi. Il s'agit par exemple de poursuivre la rénovation des gares et du réseau routier, d'effectuer de lourds travaux dans les bâtiments universitaires, de rénover les logements étudiants, de permettre l'entretien des monuments historiques, d'engager les travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat. La relance accélère également la rénovation urbaine et le soutien à la construction.

Pour informer les Français des milliers de chantiers de la relance en cours sur tout le territoire,

le ministère de la relance et le service d'information du Gouvernement ont mis en place une vaste campagne de communication dans tout le pays. Cette campagne s'est déroulée du 21 au 27 septembre dernier au moyen d'affiches dans les abri-bus ou d'encarts dans la presse locale... Le Gouvernement va à la rencontre des Français, sur leurs lieux de vie, afin de leur montrer que "la relance est en marche".



www.relance.gouv.fr

Dans le Finistère, l'Etat a procédé sans délais au versement des premiers acomptes des subventions attendues afin de concrétiser très rapidement les nombreux projets d'investissement : la construction de la maison de l'enfance intercommunale à Châteauneuf-du-Faou et

de celle de Pont Buis les Quimerc'h, les travaux sur le réseau routier (RN12), la modernisation des résidences universitaires, la rénovation du Château du Taureau, la rénovation des toitures de la manufacture de tabac à Morlaix, la dépollution du plateau des Capucins à Brest, l'accompagnement financier des contrats de transition professionnelle à Morlaix et des contrats aidés dans le département, le démantèlement de la centrale de Brennilis, la construction de la centrale de production thermique de Dirinon, la modernisation des équipements de recherche de l'Institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV) et de l'IFREMER à Brest, les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la gare de Brest, la construction de logements et d'équipements de la Maison pour Tous à Quimper, la restauration du Château de Kerjean à St Vougay, la création et la rénovation d'une plateforme de distribution de courrier à Trégunc, l'entretien des locaux de la Poste à Daoulas, l'accès pour les personnes à mobilité réduite dans les locaux de la Poste à Morlaix.

Des projets d'investissements pour donner du travail aux entreprises, soutenir l'emploi et améliorer la vie quotidienne des Français.

En direct avec le Conseil Général

Menace sur l'autonomie fiscale des collectivités.

«Quand l'Etat veut remplacer une responsabilité fiscale par des dotations, il met les collectivités sous tutelle et la décentralisation recule ; pour moi ce n'est pas acceptable». C'est ainsi que l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin conteste la réforme de la taxe professionnelle.

Autre ancien Premier ministre, Alain Juppé déclare : «la réforme de la taxe professionnelle, en l'état, me paraît difficilement acceptable». Ma collectivité, ajoute-il, «y perdrait une grande part de ses ressources fiscales propres, et donc de l'autonomie que lui garantit la constitution. Et on ne sait pas comment évoluerait dans le temps la compensation que lui attribuerait l'Etat».

Voilà qui traduit bien l'inquiétude des élus locaux devant le projet de réforme des finances locales qui accompagne la suppression de la taxe professionnelle.

Je voudrais aussi attirer l'attention sur quelques risques entraînés par cette réforme.

- En réduisant les moyens des collectivités locales, on réduit aussi les investissements publics. L'engagement récent d'un grand nombre de collectivités en faveur de la relance économique, montre le rôle essentiel qu'elles jouent en ce domaine.

- Les collectivités consacrent aujourd'hui une partie de leurs ressources à l'accueil des entreprises : aménagements de zones d'activité, aides à la création d'emplois, routes, promotion du territoire,... Qu'en sera-t-il demain, quand des entreprises, éventuellement sources de nuisance de voisinage, ne contribueront plus à financer les dépenses de développement ?

- La contrepartie de la réduction de la fiscalité payée par les entreprises, sera naturellement l'augmentation de la pression fiscale sur les ménages et la généralisation de la fiscalité mixte pour l'intercommunalité.

- Les Conseils généraux perdent presque toute possibilité de fixer le taux de leurs recettes fiscales, remplacées par des dotations de l'Etat. N'auront-ils plus que les moyens de remplir leurs missions de solidarité auprès des personnes et devront-ils abandonner toute solidarité avec les communes ?

Lors de leur congrès, les Maires diront avec force, je l'espère, leur opposition à cette réforme.

Pierre Maille,

Président du Conseil général du Finistère

Des rendez-vous participatifs autour du développement durable

Le 6 juillet 2006, le Conseil général du Finistère votait son premier Agenda 21 pour la période 2006 - 2009 afin de faire écho – et agir à son niveau – à la prise de conscience internationale sur l'accroissement des inégalités dans le monde et sur les conséquences de l'activité humaine sur le changement climatique.

Quatre rendez-vous participatifs sont proposés aux Finistériens, dans chaque pays, pour :

- réaliser un point d'étape sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 (2006-2009)
- échanger sur l'état des lieux du Finistère
- débattre ensemble des priorités du futur Agenda 21 du Conseil général, au service d'un développement durable du Finistère

Le dernier rendez-vous aura lieu à Quimper, à la Maison du département

Mardi 17 novembre 2009, à partir de 20h00

La taxe carbone : une nécessité mais aussi une responsabilité



L'illusion de ressources illimitées, n'est plus de mode et chacun s'accorde à reconnaître que notre modèle de développement, loin d'être éternel, nous pousse à agir, non seulement pour l'environnement, mais aussi pour une compétitivité durable de notre économie.

Le **Grenelle de l'Environnement fixe l'objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.** Pour cela, des consommations raisonnables de carbone et d'énergie devront être

encouragées. **Reporter cette démarche serait illusoire**, l'inaction qui en découlerait causerait, en effet, des dommages 5 à 20 fois supérieurs aux sacrifices que nos économies devraient supporter pour lutter contre l'effet de serre

Si les pays de l'UE ont mis en place un marché de quotas d'émission force est de constater que les émissions diffuses (bâtiments, transports) non seulement ne sont pas concernées, mais se trouvent en forte croissance.

L'idée d'une Taxe-carbone (TC) est venue de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement qui prévoyait que l'Etat étudie «*la création d'une contribution dite "climat-énergie" [...] compensée par une baisse des prélèvements obligatoires de façon à préserver le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.*». La *Conférence Rocard* a par la suite proposé de mettre en place dès 2010 une telle contribution sur les consommations d'énergie fossile, sans exonération et à un taux progressif.

Le principe de cette taxe est d'inciter une consommation sobre en carbone en orientant ménages et entreprises vers produits et technologies plus économes en énergies carbonées – émettant du CO₂ – auxquelles s'appliquera la TC (pétrole, gaz, charbon, GPL). L'électricité en serait exclue, provenant à 80% du nucléaire et d'énergies renouvelables. D'autant que, les énergies carbonées, produites à l'étranger, sont importées, alors que l'électricité – soumise au système communautaire des quotas d'émission de CO₂ – est produite en France. La TC ne nuit donc pas au travail de nos compatriotes.

Il est à noter que **cinq pays européens ont déjà mis en place une TC** : la Suède, la Finlande, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni. Quant à l'Allemagne, elle s'est engagée à l'adopter en 2012.

Le prix de la taxe carbone.

Un consensus scientifique estime que la valeur théorique pour que la France respecte son engagement dans la lutte contre le changement climatique (réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport au niveau de 1990) est de 100 €/tCO₂ en 2030.

Afin d'éviter tout choc pour les entreprises et les ménages, le niveau initial de la taxe carbone a été fixé à 17€/tCO₂. Cela représente une hausse d'environ 5 centimes d'euro par litre de carburant et du fioul domestique.

Afin de permettre aux acteurs économiques de s'adapter et de s'orienter vers des modes de production et de consommation plus sobres en carbone à moindre coût, la montée en charge de la taxe sera progressive.

Il est à noter que la recette de la taxe carbone sera restituée intégralement tant aux entreprises qu'aux ménages et n'aboutira donc pas à une hausse des prélèvements en France. Il s'agira là, en l'occurrence, d'un simple transfert de fiscalité destiné à faire évoluer les comportements. En donnant un prix à ce qui n'en avait pas, la taxe carbone amène chacun à adopter un comportement responsable et respectueux de l'environnement.

Pour les entreprises, la taxe carbone visera à remplacer une fiscalité nocive pour leur compétitivité par une fiscalité vertueuse et tournée vers l'avenir : la taxe professionnelle sera supprimée sur les investissements en 2010 au moment même où sera créée la taxe carbone.

Pour certains secteurs grands consommateurs de carburant (transport routier, agriculture, pêche...), la suppression de la taxe professionnelle ne compensant pas complètement la mise en œuvre de la taxe carbone, des mesures spécifiques seront mises en place de façon à leur laisser le temps de s'adapter à des modes de production et de transport plus économes en CO₂ et ne pas pénaliser leur compétitivité.

Concernant les ménages, le coût moyen par foyer de la taxe carbone sera de 74€ en 2010 avec une variation selon la zone de résidence, le type de logement et les habitudes de déplacement.

La TC sera neutre pour le pouvoir d'achat des ménages avec une redistribution de l'intégralité de ses recettes dès 2010 qui s'opérera de manière universelle et forfaitaire sous la forme d'une baisse d'impôt sur le revenu pour les ménages imposables ou du versement d'un chèque vert pour les ménages non imposables. La TC ayant vocation à s'élever progressivement, sa compensation augmentera dans les mêmes proportions.

Cette redistribution tiendra compte de deux critères: la taille des ménages et l'éloignement des centres urbains. Chaque adulte recevra 46 € s'il vit dans une zone desservie par des transports en commun, 61 € hors de ces zones. Par ailleurs, chaque ménage recevra 10 € par personne à charge. Ainsi, un ménage avec deux enfants vivant en centre ville recevra une compensation de 112 € pendant que la même famille, en zone rurale, recevra une compensation de 142 €.

Le coût total de la mesure de redistribution en faveur de ménages sera de 2.65 Md€, soit un montant moyen de 74 € par foyer.